

La Ville de Magog arrête les procédures d'autorisation du projet de 18 logements sur la rue Desjardins

Magog, le 26 août 2025 – Le conseil municipal de la Ville de Magog annonce la fin des démarches visant à autoriser le projet de construction de 18 logements communautaires sur la rue Desjardins. Un troisième document d'expertise demandé par la Ville de Magog est venu contredire les conclusions des deux avis juridiques externes antérieurs. Ce récent rapport confirme l'existence d'une servitude de non-construction sur la totalité du terrain visé. Pour respecter ses obligations de même que les droits des résidents du secteur, la Ville de Magog confirme que le projet piloté par l'organisme Habitations L'Équerre ne pourra être réalisé sur la rue Desjardins. Cette décision sera officialisée par résolution lors de la séance du conseil municipal du mardi 2 septembre.

« Nous avons été sincèrement étonnés d'apprendre que les conclusions de la troisième analyse externe contredisaient les deux avis juridiques obtenus lors de la phase d'analyse du projet. À aucun moment, les avis reçus ne laissaient entrevoir la possibilité d'un obstacle sur la partie du terrain visée par le projet. C'est donc en toute bonne foi que nous avons poursuivi les étapes d'autorisation. Le 21 août, nous avons reçu les résultats de la troisième analyse. Cette dernière a été demandée le 26 juin, à la suite de la rencontre d'information citoyenne, et a été réalisée par un autre professionnel. Cette nouvelle expertise a révélé la présence d'une servitude de non-construction sur la totalité du terrain. Nous regrettions profondément que cette divergence survienne à une étape aussi avancée du dossier. Nous vous assurons avoir agi avec rigueur et transparence tout au long du processus. Au nom du conseil municipal et de l'organisation, nous tenons à exprimer nos plus sincères excuses, en particulier aux résidents du secteur concerné ainsi qu'à l'organisme Habitations L'Équerre », a tenu à mentionner la mairesse de la Ville de Magog, M^{me} Nathalie Pelletier.

« Compte tenu du besoin évident de logements abordables et communautaires à Magog, le projet présenté par Habitations L'Équerre nous tenait beaucoup à cœur. Le bâtiment de 18 logements ne pourra pas être construit sur la rue Desjardins. Nous regarderons la possibilité qu'il soit réalisé à un autre endroit sur le territoire. Aucun terrain municipal n'est toutefois disponible et prêt à construire à court terme. Différentes options pourront être analysées dans les prochains mois », termine M^{me} Pelletier.



Une Politique de densification pour le développement de Magog

Depuis l'été 2025, une Politique de densification est en cours d'élaboration à la Ville de Magog. Combinée au plan d'urbanisme, elle permettra de déterminer des critères précis pour prioriser les projets qui présentent les meilleures conditions pour une densification bénéfique pour tous.

La population sera invitée à participer à la réflexion entourant ce guide de référence, au cours des prochains mois.

D'ici la fin du mandat actuel, les élus de Magog annoncent qu'aucune nouvelle démarche visant à autoriser de nouveaux projets nécessitant des modifications réglementaires ne sera entamée.

« Nous sommes très sollicités par des promoteurs qui souhaitent s'établir à Magog et nous en sommes reconnaissants. Nous devons toutefois reconnaître que la quantité de demandes que nous devons analyser depuis les derniers mois est très élevée. Pour nous assurer de faire les bons choix, nous sentons le besoin de prendre un pas de recul. Ce moment nous permettra de raffiner les outils permettant de répondre à nos engagements, d'assurer une densification réussie et de veiller au développement cohérent de notre territoire », conclut Mme Pelletier.

– 30 –

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444